



RÈGLEMENT DU JEU

1. Organisation :

Le Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord, dont le siège social est situé à la Chambre d'Agriculture Dordogne, Boulevard des Saveurs, Coulouneix – Chamiers, 24060 Périgueux Cedex 9 (R.C.S. 401 353 149) propose un jeu gratuit sans obligation d'achat du 11 juillet au 25 septembre 2011 inclus avec tirage au sort dénommé "A l'abordage de la Route de la Noix du Périgord".

2. Participation :

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France, et la renonciation à tous recours fondé sur le déroulement du jeu, les résultats et l'attribution des prix.

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Ce jeu n'est pas ouvert aux membres et personnels du Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord.

Une seule participation par foyer est autorisée : nom et adresse postale identique et/ou même numéro de téléphone et/ou même adresse mail, durant toute la période du jeu, dans la limite des bulletins de jeu disponibles. Le participant ne pourra gagner qu'un seul lot.

3. Déroulement du jeu :

a. Durée :

Le jeu se déroulera du 11 juillet au 25 septembre 2011 inclus (dans la limite des stocks de bulletins de jeu disponibles à distribuer).

b. Lots mis en jeu :

1^{er} lot

Un week-end de découvertes et de gourmandise en Périgord pour 2 personnes et un panier garni d'une valeur totale de 500,45€

Ce lot comprend les nuitées en chambres d'hôtes du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, en ½ pension avec repas du soir et petit-déjeuner pour 2 personnes (HORS JUILLET/AOÛT) à la Ferme de Pleinefage à Paulin, les déjeuners du samedi (restaurant Les Agapes à Terrasson) et du dimanche (l'Auberge des Marthres à Salignac), une promenade en bateau et une visite des Jardins de l'Imaginaire à Terrasson, une visite de Sarlat, ainsi qu'un panier garni comprenant un tablier de cuisine brodé, un jeu de société As Tubladat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, une bouteille d'huile de noix 50cl de l'Huilerie d'Aiguevive, un sac de 5kg de noix de la Station expérimentale de Creysse, une bouteille d'huile de noix de 50cl et un sachet de cerneaux de noix du Moulin de la Tour, 6 bouteilles de vin Mille et une pierres de la cave coopérative de Branceilles, un sachet d'Ayennoix de l'OT d'Ayen, une bouteille La Vieille Noix 70cl de la Distillerie Louis Roque, un sachet de 500g de cerneaux de Mr et Mme Bon, un paquet de 320g de cerneaux enrobés au chocolat de la Ferme du Peuch.

2^{ème} lot

Une soirée en Périgord pour 2 personnes et un panier garni d'une valeur de 178,60€

Ce lot comprend une nuitée en chambre d'hôtes pour 2 personnes à la Ferme du Pech à St Génies, un bon d'achat à la Ferme du Pech, ainsi qu'un panier garni comprenant un tablier de cuisine brodé, un jeu de société As Tubladat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, un sac de 5kg de noix de la Station expérimentale de Creysse, 6 bouteilles de vin Mille et une pierres de la cave coopérative de Branceilles, un coffret de 3 bouteilles de 10cl d'huile de noix, de noisettes et d'amandes du Moulin de la Tour.

3^{ème} lot

Un repas pour 2 personnes et un panier garni d'une valeur de 148,40€

Ce lot comprend un menu du terroir pour 2 personnes à l'Auberge de l'Île à Creysse, un panier garni du GAEC des Gariottes ainsi qu'un tablier de cuisine brodé, un jeu de société As Tubladat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, un pot de cerneaux de noix enrobés du GAEC Les Rousses, une bouteille d'huile de noix de 50cl du Moulin de Maneyrol, un sac de 2kg de noix et une bouteille d'huile de noix de 50cl de la Ferme de Turnac.

4^{ème} lot

Un repas et un panier garni d'une valeur de 132,90€

Ce lot comprend un repas pour 1 personne et 2 apéritifs au Relais du Quercy à Meyssac, ainsi qu'une corbeille de produits du Pain d'Épice du Quercy, un tablier de cuisine brodé, un jeu de société As Tubladat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, un pot de cerneaux de noix enrobés du GAEC Les Rousses et une bouteille d'huile de noix de 50cl du Moulin de Maneyrol.

5^{ème} lot

Un repas et un panier garni d'une valeur de 116,40€

Ce lot comprend un repas pour 1 personne à Cabanoix et Châtaigne à Domme, ainsi qu'un panier garni du GAEC des Gariottes, un tablier de cuisine brodé, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, un pot de cerneaux de noix enrobés du GAEC Les Rousses et une bouteille d'huile de noix de 50cl du Moulin de Maneyrol.

6^{ème} lot

Un repas et un panier garni d'une valeur de 69,40€

Ce lot comprend un repas pour 1 personne à La Bonne Famille à Sarrazac, un panier garni de la Ferme du Peuch, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, deux bouteilles de 25cl d'huile de noix de Mme Raymonde Treille.

7^{ème} lot

Un repas et un panier garni d'une valeur de 64,50€

Ce lot comprend un menu du midi à Cabanoix et Châtaigne à Domme, une corbeille de produits du Pain d'Épice du Quercy, une bouteille d'huile de noix de 50cl du Moulin de Maneyrol et une bouteille de Quinquinoix 75cl de la Distillerie Denoix.

8^{ème} lot

Un repas et un panier garni d'une valeur de 57,40€

Ce lot comprend un repas pour 1 personne aux Foies Gras d'Erillac à Hautefort, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, une bouteille d'huile de noix de 50cl du Moulin de Maneyrol et un sachet de 500g de cerneaux d'Euro-Fruit.

9^{ème} lot

Une visite de sites et un panier garni d'une valeur de 42,80€

Ce lot comprend une visite de St Robert par l'OT du Bassin d'Objat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, une bouteille de 50cl d'huile de noix bio de l'Eco-Musée de la Noix et des pralins et une visite de la Ferme A la Noix Patiente.

10^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 35,00€

Ce lot comprend une entrée ferme de découverte à la Ferme Auberge du Chassang à Monceaux sur Dordogne, un panier garni de la Ferme du Peuch et une bouteille de 50cl d'huile de noix GAEC Les Rousses.

11^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 32,90€

Ce lot comprend une visite de St Robert par l'OT du Bassin d'Objat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, et une bouteille de 50cl d'huile de noix bio de l'Eco-Musée de la Noix.

12^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 32,40€

Ce lot comprend une visite de St Robert par l'OT du Bassin d'Objat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, et une bouteille d'huile de noix du Moulin à Huile de Noix.

13^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 32,40€

Ce lot comprend une visite de St Robert par l'OT du Bassin d'Objat, une bouteille de Quinquinoix 75cl et un pot de moutarde de la Distillerie Denoix, et une bouteille d'huile de noix du Moulin à Huile de Noix.

14^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 26,50€

Ce lot comprend une entrée ferme de découverte à la Ferme Auberge du Chassang à Monceaux sur Dordogne, 2 kg de noix et une bouteille de 25cl d'huile de noix de la Ferme de Turnac, une aumônière de cerneaux de noix des Vergers de la Guillou, une bouteille d'huile de noix de Mr et Mme Bon.

15^{ème} lot

Une visite de site et un panier garni d'une valeur de 22,80€

Ce lot comprend une visite du site et un sachet de macarons de noix A la Noix Patiente, une bouteille de 25cl d'huile de noix de Mme Raymonde Treille, un pot de moutarde de la Distillerie Denoix et un filet de 1kg de noix d'Euro-Fruit.

Les frais (transport, ...) permettant l'accès au gain ainsi que les dépenses personnelles ne sont pas inclus dans la dotation et restent à la charge du gagnant. Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à l'organisateur.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

c. Modalités de participation :

Le jeu est ouvert à toute personne visitant les Partenaires de la Route de la Noix du Périgord participants. La liste des partenaires participants est disponible dans le passeport, support du jeu, et sur le site internet du Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord.

Le Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'impossibilité de visiter un partenaire.

Le passeport est la petite brochure qui contient le bulletin de participation au jeu. Il est disponible gratuitement et sur simple demande auprès des Partenaires de la Route de la Noix du Périgord participants, dans les Offices de Tourisme partenaires, ou par mail auprès du Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord : contact@noixdupergord.com.

A chaque visite, le partenaire participant tamponne le bulletin de participation au jeu. Pour être valable, ce bulletin devra obligatoirement comporter le tampon de 3 partenaires différents.

Pour jouer, il faut inscrire ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, e-mail) sur le bulletin de participation au jeu. Puis il faut déposer le bulletin lisiblement rempli, dans l'urne prévue à cet effet, au sein des Offices de Tourisme (OT) et sites partenaires.

Ecomusée de la Noix	Vielcroze	24250	Castelnaud La Chapelle
Distillerie Denoix	9 Bd Lyautey	19100	Brive
OT de Beaulieu sur Dordogne	Place Marbot	19120	Beaulieu sur Dordogne
OT du Bassin d'Objat	Place Charles de Gaulle	19130	Objat
OT d'Ayen	17 place Louis Mareuse	19310	Ayen
OT du Pays de Collonges La Rouge	Place de la Halle	19500	Meysac
OT du Pays de Collonges La Rouge	Bourg	19500	Collonges
OT de Terrasson	Place Voltaire	24120	Terrasson
OT de Sarlat	3 rue Tourny	24200	Sarlat
OT Intercommunal Vallée Dordogne	Place Charles de Gaulle	24220	Saint Cyprien
OT de La Vallée du Céou	Le Bourg	24250	Daglan
OT de Domme	Place de la Halle	24250	Domme
Maison du Tourisme Carluxais - Terre de Fénelon	Rouffillac	24370	Carlux
OT de Hautefort	Place de l'Eglise	24390	Hautefort
OT de Salignac	Place du 19 mars 1962	24590	Salignac
OT de Martel	Place des Consuls	46600	Martel
OT du Pays de Souillac	Boulevard Louis Jean Malvy	46200	Souillac
OT de Carennac	Cours du Prieuré	46110	Carennac
Station Expérimentale de Creysse	Perrical	46600	Creysse

Pour permettre aux participants de gagner dans des conditions d'égalité de chances, il est rigoureusement interdit par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu proposé, notamment afin d'en modifier le déroulement ou le résultat.

Le Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord se réserve la possibilité de vérifier l'identité et l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot gagnant.

Au moment du dépôt du bulletin de jeu dans l'urne, chaque participant se verra remettre un cadeau sous la forme d'un objet publicitaire aux couleurs de la Noix du Périgord d'une valeur estimée à 0,50€TTC dans la limite des stocks disponibles sur le lieu de dépose du bulletin de jeu.

d. Tirage au sort :

Tous les bulletins de jeu collectés dans l'urne de chaque Office de Tourisme partenaire seront rassemblés par le responsable de l'Office de Tourisme ou son représentant dans une enveloppe et retournée au Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord au plus tard le 30 septembre 2011.

Le tirage au sort aura lieu le 30 octobre 2011 à la Mairie de Thégra (Lot).

e. Remise des lots :

Il ne pourra être attribué qu'un seul lot par foyer participant (même nom, même adresse postale, même numéro de téléphone, même adresse mail).

Les lots seront expédiés aux gagnants dans le mois suivant le tirage au sort à l'adresse indiquée. Dans le cas, où ces coordonnées ne seraient pas exactes ou illisibles, ceux-ci seront considérés comme renonçant à leur gain. Tout lot qui serait retourné à l'organisateur par la Poste ou par le prestataire en charge du transport, pour quelque raison que se soit (par exemple : n'habite plus à l'adresse indiquée) sera considéré comme abandonné par le gagnant.

L'organisateur décline toute responsabilité quant à la qualité et/ou à l'état du lot à la livraison. L'organisateur ne pourra être tenu responsable de la perte ou du vol des lots par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Si les circonstances l'exigent, le Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord organisateur du jeu se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches. Ce lot ne peut en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces, ni remplacé par un autre lot, ni cédé à un tiers.

L'organisateur n'acceptera aucun recours.

4. Publicité et promotion des gagnants :

Le gagnant du jeu autorise l'organisateur à utiliser ses coordonnées (nom, prénom et ville de résidence), son image dans le cadre du jeu, dans leurs messages publicitaires, dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

5. Informatique et libertés :

Le Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord, organisateur du jeu, est le seul destinataire des informations nominatives et des coordonnées des participants recueillies sur les bulletins de jeu. Après tirage, les bulletins de jeu seront détruits (à charge du Syndicat Professionnel de la noix et du cerneau de Noix du Périgord), excepté les bulletins de jeu gagnants qui seront conservés jusqu'à remise des lots.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à adresser à l'organisateur.

6. Autorisation :

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou de fausse adresse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant, le remboursement des dotations déjà reçues ou retirées.

7. Respect du règlement :

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

8. Dépôt du règlement du jeu :

Le présent règlement est déposé en l'étude de maître DIGEON, Huissier de Justice à Gourdon.

Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil des points participants au jeu, et sur le site Internet www.noixdupericord.com.